**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 54 (1981)

Heft: 4

**Artikel:** Un montage audiovisuel "La Chaux-de-Fonds 1980"

**Autor:** Estoppey, Pierre

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-128343

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Un montage audiovisuel «La Chaux-de-Fonds 1980»









1 et 2 Une ville est un regroupement de milliers de personnes sur un territoire, on peut donc s'attendre à ce que ce soit un milieu tout spécialement favorable pour vivre.

3 Une maison pouvait abriter plusieurs familles mais pas plus de cinq, six; des locaux de travail, un commerce.



4 Les immeubles pouvaient avantageusement être disposés en contiguïté tout en ménageant à leurs occupants un jardin, un morceau de rue. Mais il fallait alors qu'ils n'aillent pas au-delà de quelque quatre étages.

5 Les maisons classiques donnaient à chacun des conditions non identiques, certes, mais semblables. Nous en avons refondu le format pour en déduire des toutes petites unités familiales pour les uns et des ensembles surcompactés pour les autres. C'en fut fait de la cohésion urbaine.

Des diapositives défilant sur un montage sonore: c'est la technique du montage audiovisuel que j'ai utilisée pour réaliser une présentation des problèmes urbanistiques de la ville de La Chaux-de-Fonds à la demande du Service d'urbanisme des Travaux publics et destinée à une diffusion dans la localité.

Pour m'être intéressé à la production audiovisuelle concernant l'environnement urbain, à sa diffusion, et avoir fait quelques autres réalisations dans cette technique, je pense que les moyens audiovisuels peuvent jouer un rôle plus important comme moyen de sensibilisation et d'intéressement, mais aussi comme instrument de l'urbanisme.

Dans sa constitution notre urbanisme est étroitement associé à la fonction démocratique et un souci d'information culturelle devrait être un corollaire implicite de cet urbanisme.

Si la population ne manque pas d'opinion sur l'évolution de son environnement quotidien — quoi qu'on en dise — il n'est de toute évidence pas facile de se prononcer en toute conscience sur l'adoption d'un plan de quartier par exemple — qui revient au législatif communal — dont les répercussions sont si complexes et si profondes, tant sur l'équilibre urbanistique global que sur la vie quotidienne.

En pratique, il reste à l'autorité une large prérogative quant à traduire ou non dans les faits un élargissement de la base de discussion et de décision. Pour peu qu'elle s'en soucie, elle s'apercevrait sans doute qu'en accordant plus de crédit à une certaine intelligence populaire, l'effet ne pourrait pas être pire que la créativité qui ressort des concoctions traditionnellement réservées aux strictes «milieux intéressés». Il est certain en tout cas qu'un état d'acculturation est propice à ces opérations urbanistiques acrobatiques qui ne résistent pas longtemps au jugement de l'histoire et grèvent lourdement le patriC'est un ordre d'idée adopté par les responsables actuels.

Hormis quelques réflexes de censure presque automatiques, une certaine liberté d'expression m'a été admise pour l'établissement d'une sorte de diagnostic sur la situation présente.

Mes observations en tant qu'urbaniste et habitant de cette ville ont rejoint, au niveau des perspectives d'action du moins, des objectifs que l'administration souhaite concrétiser par des mesures législatives importantes comme la restriction des zones constructibles en périphérie, la préservation des jardins — essentielle dans une cité-jardin!

Ces mesures doivent obtenir une approbation du Conseil communal qui est susceptible de référendum et l'animation suscitée à partir de la présentation audiovisuelle sur une redéfinition et une réorientation des options urbanistiques constitue un réel enjeu politique.

L'intention d'objectivité, qui ne s'est pas fait faute de remettre en cause la





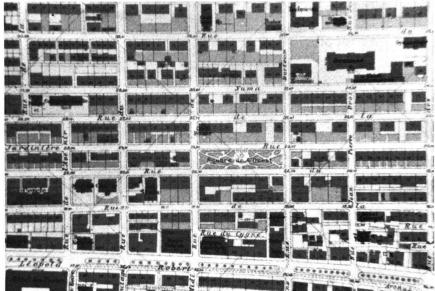


6 Nos façades du XIXe siècle manquaient déjà bien souvent de chaleur par leur simplisme.

7 et 8 Mais nous n'avons rien trouvé d'autre que d'en démultiplier à l'extrême le défaut.







**9** La rigueur des alignements est sans doute excessive...

10 Mais sachons distinguer au-delà de l'apparence rébarbative, le «modèle» urbanistique: il est remarquable.

11 Nous avons hérité d'un modèle du genre. Mais qu'en avons-nous fait?

responsabilité de l'administration, au besoin — d'où une teinte «autocritique» qui a surpris — et de transparence à l'égard du sentiment des habitants a sans doute été le principe le plus difficile à maintenir, mais il a démontré son importance en jouant de matière déterminante dans le climat de dialogue confiant et constructif qui s'est établi avec la population lors des projections-débats qui ont été organisés dans les différents quartiers de la ville.

C'est donc à la fois provocation, information et aussi formation qu'il faudrait impliquer dans une telle réalisation.

La technique spécifique du montage dia-sonorisation a, dans l'image fixe, l'avantage d'arrêter et de cadrer les sujets normalement mêlés à un environnement de plus en plus difficile à «lire». La juxtaposition des images permet, elle, de comparer des situations diverses ou éloignées dans la réalité pour faire apparaître les paradoxes, les disparités.

Il s'agit en cela de se soucier d'expliciter le langage de l'urbanisme autant que de porter des jugements de valeur — se gardant évidemment d'établir de nouvelles normes — l'un et l'autre aspect ayant leur rôle.

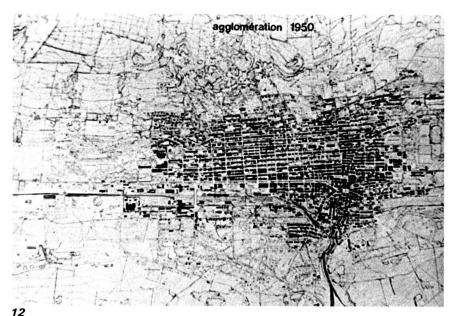
Ainsi la confrontation quartiers modernes/quartiers anciens illustre-t-elle les problèmes de volumétrie, d'échelle, d'homogénéité, de contiguïté, etc., si importants dans le caractère des sites urbains, dans la conception de nouveaux quartiers. De même pour les notions d'animation, de pluralité de fonctions: juxtaposer une rue normalement habitée de vie piétonne avec une rue encombrée de trafic motorisé peut remettre en question des situations subies sans plus aucun réflexe critique, peut amener à re-voir des notions transgressées et pourtant fondamentales comme le rôle de la rue.

Il reste que la sérieuse distorsion structurelle qui affecte l'agglomération contemporaine confirme par le jeu de l'image sa valeur spectaculaire (qu'elle soit voulue ou imprévue est encore une autre question).

Il est intéressant, par exemple, de voir dans le concret l'effet d'un qualificatif qui règle pratiquement à lui tout seul et d'autorité l'urbanisme moderne: l'ordre «dispersé» ou «discontigu».

L'intérêt de l'image pourrait être de rétablir la réalité curieusement déformée, voire niée par le concept, intoxiqués par le mythe. Ainsi les «plans de zones» tiennent-ils lieu de plan d'urbanisme alors qu'un coup d'œil sur le terrain impose plutôt immédiatement le sentiment d'une absence de plan. A ce titre, la planification pratiquée apparaît plus sûrement comme une fin de nonurbanisme, une clause de libéralisme qui a remis l'«urban design» à l'imagination de la règle à calculs — un prisme rectangulaire n'étant qu'une base multipliée par un nombre d'étages et réciproquement.

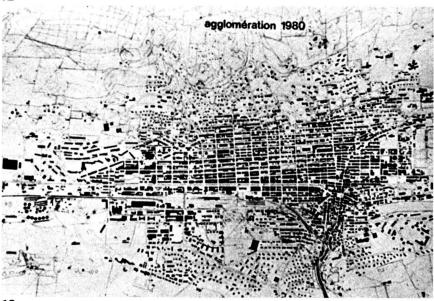
Qu'est-ce qu'une ville? «Le plan définit

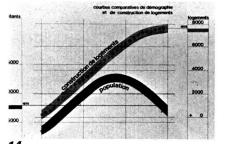


12 La ville avait une cohésion encore pratiquement intacte au début des années 50. Elle occupait alors une superficie de moins de 3 km².

13 et 14 L'agglomération atteint actuellement les 6 km². C'est un doublement de superficie pour un bilan démographique nul.

**15** Une ville n'est pas une addition de volumes, mais un ensemble complexe, résultant des multiples fonctions humaines.







13

l'affectation du sol à l'intérieur et aux alentours de l'agglomération...», ai-je écrit dans le texte pour soulever aussitôt la question: Pourquoi «aux alentours»? La ville n'est évidemment pas son plan de zones. Si l'on observe celle-ci d'une hauteur avoisinante, on distingue un ensemble de constructions dans un site naturel, mais pas de traces d'un périmètre traitillé rouge ou noir: s'il était reporté sur le terrain il dessinerait un chemin errant à travers pâturages et bocages, bien au-delà des dernières maisons de l'agglomération et sans rapport avec celles-ci. Or c'est précisément cette marge extérieure qui est le plus affectée par le développement non maî-

Une même réaction interloquée m'a amené à atténuer la suite de la phrase: «...malheureusement ce plan est celui d'une ville de 80 000 habitants». La confusion entre une ville fictive de 80 000 habitants et une ville de 40 000 en extension précaire n'a pas

eu que des conséquences bénignes. Le surdimensionnement des plans de zones est une erreur commune et peutêtre explicable, mais il n'en reste pas moins une grossière et grave erreur. L'expérience devrait en tout cas inciter à plus de sérieux dans la démarche prospective qui sous-tend par principe la planification.

L'image photographique peut être — pour autant que l'on veuille bien voir — un excellent instrument de la vision. Le fait que l'architecte recourt traditionnellement au dessin est significatif. Le dessin est le support du projet, du «dessin est le support du projet, du «dessein» qui est encore d'opposer le nouveau, le «à créer», au rien — la campagne considérée comme un vide ou le quartier avoisinant voué à l'abolition par le seul fait qu'il est antérieur: c'est le malentendu qui saute aux yeux désormais à chaque angle de rue.

Si le dessein était de servir le réel, sans doute aurait-on moins peur des moyens photographiques (photo-montages) dans la conception.

Il y a bien longtemps que les usagers de la ville n'ont plus de longueur d'onde commune avec les milieux techniques responsables du construit, en particulier sur la notion d'«esthétique». Une préoccupation qui est même suspecte dans une certaine idéologie de l'architecture et pour d'autres raisons chez bon nombre de responsables politiques. J'avais, pour ma part, eu l'idée de la réhabiliter au titre d'un souci d'amélioration de la qualité de l'environnement, ayant d'ailleurs relevé que le terme d'esthétique figurait en toutes lettres, avec la ferme détermination d'y veiller, dans le règlement communal sur les constructions. J'ai pensé qu'il fallait reposer la guestion avec une nouvelle simplicité, un retour au sentiment spontané, contre un intellectualisme élitaire qui a perdu toute crédibilité, justement à cause du vide (de l'impasse) architectural et envi-



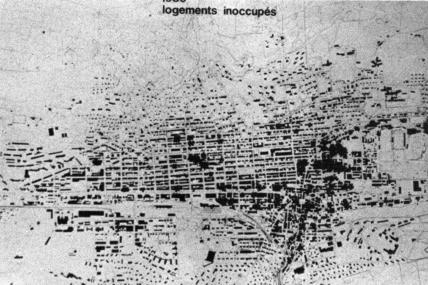








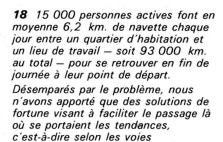


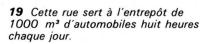




17 Lorsqu'on quitte la ville pour venir ici, il faut s'attendre à devoir y retourner souvent, à se déplacer beaucoup.

Notre manière de penser l'urbanisme se crée son gros problème: la circulation.





traditionnelles, à favoriser même la

concentration.





24

20 Les rues, les places, là où elles existaient, sont devenues des routes et des parkings.

- 21 Les arbres ont fait place à des plantations de tôle.
- 22 1000 appartements, tous situés dans la zone centrale, sont déjà inoccupés.
- 23 et 24 «A chacun sa place», dit-on, mais on oublie que le piéton a perdu la sienne dans des lieux créés pourtant à son usage, à son échelle.
- 25 L'aggravation des conditions conduit à la stagnation, au manque d'entretien et d'équipement des bâtiments, à la dégradation du quartier, à l'exode.



16 Dans les zones nouvelles, le développement s'est réduit à la stricte production de logements, à défaut de tout le reste: pas de magasins, pas de cafés, de restaurants, de lieux de rencontre, de lieux de travail. Pas de rues, pas de places.

26 et 27 Ces bandes de verdure ne sont pas là par hasard ou par oubli.

**28** La campagne qui nous entoure est d'une qualité inestimable...

**29** Mais «la ville qui a choisi d'aller vivre à la campagne» ne s'y prend pas de la bonne manière.

Le règlement d'urbanisme de la Commune est entré en vigueur en 1968. Il détermine et prévoit en plan l'affectation du sol à l'intérieur et aux alentours de l'agglomération.
Mais ce plan est pour une ville de 80 000 habitants.

**30** Il entraîne l'extension désordonnée de l'agglomération, une utilisation irrationnelle du sol et des infrastructures.

31 Une révision du plan est à l'étude. Le projet préconise le tracé d'un périmètre restreint. L'utilisation de larges territoires vierges ainsi soustraits sera différée.







périmètre urbain





périmètre urbain réduit

ronnemental qui caractérise cette épo-

Je précise toutefois que de jouer à opposer la «bonne» et la «mauvaise» architecture n'est concevable ici que dans le but de redégager des critères de jugement permettant l'appréciation des projets, par exemple, et plus généralement de relancer une activité dialectique et culturelle, une créativité inhibée qui pourrait pourtant s'alimenter à chaque pas dans la rue.

Il me paraissait important, en cela, de montrer qu'on peut aborder non seulement le sujet esthétique mais les vrais problèmes de l'urbanisme en s'appuyant sur des observations à faire autour de soi, à partir de faits communément visibles dans sa ville quotidienne.

Basés sur l'observation et la comparaison, les jugements critiques relèvent alors toujours de contradictions qui sont dûment établies ou en tout cas illustrées concrètement. Ils ne portent de ce fait que sur des situations raisonnablement corrigibles. Dans ces conditions, la critique est nécessaire et doit faire partie intégrante de l'urbanisme, au même titre qu'elle est inhérente à toute démarche scientifique — pour autant scientifique que peut être l'urbanisme. C'est elle qui doit indiquer et motiver les remises en question, les adaptations dont l'ignorance se traduit en pertes et gaspillages de moins en moins possibles.

31

Cette attitude déontologique n'est pas évidente spécialement dans les sphères responsables où une vision «réaliste» devient vite une vision «négative» car on s'emploie justement à y substituer l'«image de marque»: «Ne prendre les images que par beau temps...»

Le syndrome publicitaire rappelle qu'autant la médiation audiovisuelle peut servir la réalité, autant peut-elle en détourner, et que l'on est facilement tenté d'agir sur l'image d'une situation plutôt que sur la situation elle-même.

Le fait que les «bonnes» références se trouvent généralement du côté de la ville ancienne et que la comparaison conclut à de graves déficiences de l'urbanisation moderne n'est en aucune manière un système à priori. La relation bon/mauvais urbanisme n'implique pas automatiquement l'opposition ancien/moderne: il faudrait aussi pouvoir le communiquer.

La ville dans le présent est une seule et même réalité, ne serait-ce que par la société qui l'occupe. Elle est (devrait être) moderne dans sa totalité.

La valorisation de la ville ancienne ne doit pas être interprétée comme du passéisme; c'est que celle-ci est ici tout particulièrement, en soi aussi un «modèle» qui peut nous permettre, dans un climat de perplexité et de désilusion, de recomprendre, de redéfinir les valeurs qui sont les bases intemporelles de l'établissement urbain.

Nos villes ont en fait dans presque tous les cas une profondeur historique —

30











32 De telles constructions constituent une atteinte grave à l'environnement. Mais ce sont aussi des atteintes à la loi sur les constructions. Elles relèvent en effet toutes de dérogations accordées par les autorités.

33 Les appartements créés au siècle passé ont en majorité une générosité d'espace, de matériaux, de décoration, qu'il y a lieu d'apprécier à leur juste valeur.

**34** Si l'on s'obstine à les démolir pour reconstruire neuf au lieu de s'en tenir à quelques travaux de restauration, c'est qu'il y a forcément tricherie quelque part.

**35** Les amateurs de villas seront amenés à se concerter. La Commune suscitera le regroupement sur des projets à l'allure plus communautaire.



**36** et **37** On s'apercevra que le système des anciens n'était pas si bête.

deux siècles sont déjà beaucoup — qui devrait constamment entretenir notre conscience du milieu urbain et l'art de l'aménager et qui rend impardonnables les trop nombreuses et irréversibles bayures

Le fait que la partie ancienne centrale de la ville peut offrir encore aujourd'hui une qualité de vie pour le moins concurrentielle avec les quartiers modernes est une raison supplémentaire et suffisante de s'y intéresser et de la respecter. Cela n'interdit aucunement de l'«interpréter» en fonction des données actuelles.

C'est un effet presque inattendu d'ailleurs, qu'au travers de l'alternance des scènes — et sans doute à cause de celle-ci — réapparaisse renforcée l'image étonnante d'une ville aux qualités incontestablement mésestimées. On peut vivre quotidiennement dans une ville sans la voir, sans s'y intéresser, sans plus imaginer ce qu'elle pourrait être. Et l'opinion publique a de bonnes raisons d'être affectée d'un sentiment

d'impuissance, de défaitisme, voire d'écœurement, donc de passivité. J'ai pu remarquer que le jeu de la transposition par l'image des lieux coutuniers, s'il reflète et valorise les multiples observations individuelles a le

miers, s il reflete et valorise les multiples observations individuelles, a le pouvoir de déclencher une nouvelle conscience, une nouvelle confiance, de nouvelles motivations qui ne seront pas inutiles pour préparer les prochaines décennies. Une Association pour la réhabilitation de La Chaux-de-Fonds vient de se constituer.

Adresse:

Marc Emery architecte EPF-L rue de la Place-d'Armes 3 2300 La Chaux-de-Fonds

Pierre Estoppey architecte-urbaniste EPF-L rue de la Place-d'Armes 1 2300 La Chaux-de-Fonds

Pierre Estoppey architecte-urbaniste EPF-L

**Note:** Ce montage audiovisuel a été présenté au groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, lors de son assemblée générale en octobre dernier. Le présent article constitue donc la suite des exposés présentés dans le numéro de mars d'*Habitation*. Réd.